

**ANNEXE 2
GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ**

**Toute note inférieure à la moyenne par thématique est éliminatoire.
La note finale < à 14/20 est éliminatoire.**

Total Thématiques (XX/70)/3.5=XX/20	
Thématique MOYENS NAUTIQUES et RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE (18 points)	
État général (6 points)	note
	Validé 0,1 ou 2
Le navire ou les engins utilisés pour l'activité ont un aspect propre, entretenu, en bon état intérieur comme extérieur. <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Toile de taud et taud en bon état</i> ➤ <i>peinture/gelcoat</i> ➤ <i>état général du matériel</i> 	/2
Absence de fuites d'huile ou tout fluide/liquide pouvant engendrer une pollution et porter atteinte à l'environnement, à l'image et au caractère du Parc national.	/1
Moteur(s) fonctionnant correctement, absence de fumée noire ou grise ou tout fluide/liquide s'échappant de la motorisation.	/1
Immatriculation et nom du navire lisible et en bon état. à défaut +1	/1
Carène dépourvue de salissures, d'algues vertes longues et visibles. à défaut +1	/1
<p>Commentaire :</p> <p><i>Dans le cas où la note est nul, le préciser pourquoi et la prise de photographies est obligatoire.</i></p>	

Photographies :

--	--

Gestion des déchets et eaux souillées (6 points)	Validé 0 ou 1
Absence d'utilisation d'éléments non jetables ou à usage unique.	/1
Aucun déchet n'est jeté en mer y compris de façon involontaire.	/1
Le prestataire récupère les déchets rencontrés et à proximité pendant sa prestation. ➤ <i>En navigation, sur les îlets ou sites fréquentés</i> à défaut + 1	/1
Utilisation de barbecue de type réchaud portatif autonome à gaz tout usage de barbecue à charbon note nul à défaut +1	/1
Les eaux grises sont évacuées dans un réservoir fermé à la mer sur chaque site et en cœur (navire possédant un évier) à défaut +1	/1
Les eaux noires sont évacuées dans un réservoir fermé à la mer sur chaque site et en cœur (navire possédant un toilette) à défaut +1	/1

Respect règles de navigation et des arrêtés préfectoraux (6 points)	Validé 0 ou 1
Respect de la période de fermeture de l'îlet Blanc y compris le périmètre délimité par les bouées et espars installés à cette période. à défaut +1	/1
Respect la vitesse liée à la distance entre les baigneurs/plongeurs et son navire ➤ (si <100m, vitesse = 5 nœuds maximum). à défaut +1	/1
Respect de la vitesse de navigation à 5 nœuds dans la bande littorale des 300 mètres et de la vitesse délimitée dans les chenaux d'accès au littoral si existant.	/1
Respect des zones tampons des îlets du GCSM. à défaut +1	/1
Respect de la zone d'interdiction des engins motorisés aux îlets Pigeon. à défaut +1	/1
Respect des obligations mentionnées à l'arrêté préfectoral n°2018-116 du 10/07/2018 notamment lors de rencontre fortuite avec des mammifères marins. ➤ Respect des distances dites «zone d'observation » à défaut +1	/1

Thématique AFFICHAGE AUTORISATION (5 points)	
Outils numériques (1 point)	note
	Validé 0 ou 1
Affichage de l'autorisation sur le site internet, réseaux sociaux ou sur toute forme de commercialisation en respectant l'annexe 3 joint à l'arrêté d'autorisation d'activité commerciale. ➤ Si multiple outils numériques, il faut que l'ensemble soit affiché PNG sinon note nulle	/1

Navires et engins dédiés à l'activité (1 point)	Validé 0 ou 1
Affichage de l'annexe 3 sur les navires et les engins dédiés à l'activité au nom de la structure. ➤ Affichage de l'annexe 3 fournie par le PNG sinon note nulle	/1
Identification des encadrants et usagers en cœur (2 points)	Validé 0 ou 2
Les encadrants en activités aquatiques et subaquatiques doivent-être identifiés ainsi qu'une personne par palanquée en autonomie ➤ Affichage des brassards fournie par le PNG sinon note nulle	/2

Local commercial (1point)	Validé 0 ou 1
Affichage de l'autorisation dans tous les locaux accueillant du public et la clientèle en lien avec l'activité commerciale du prestataire. ➤ Affichage de la COM fournie par le PNG	/1

Thématique VALORISATION PNG (20 points)	
Présentation et missions du PNG (11 points)	note
	Validé 0,1 ou 2
Présentation de l'établissement PNG date de création, fonctionnement (EPCA), effectif.	/2
Mise en avant de la distinction PNG / ONF / CDL	/1
Présentation des missions du PNG.	/2
Rôle et missions des agents du Pôle Marin.	/2
Présentation du territoire terrestre et marin (Pt Vigie – Vx Habitants) ➤ <i>précise la superficie de l'AMA.</i>	/2
Présentation des cœurs de Parc (GCSM et CSLV)	/2

Discours de promotion (4 points)	Validé 0,1 ou 2
Réalisation du discours de promotion sur la charte du PNG objectifs et orientations.	/2
Réaliser un message pédagogique orienté vers la découverte et la promotion de la biodiversité marine et terrestre ➤ <i>le prestataire doit assurer une réelle action de prévention et de sensibilisation sur chaque site fréquenté (présentation des écosystèmes, espèces présentes et leurs interactions avec le milieu)</i>	/2

Respect du caractère de Parc national (5 points)	Validé 0,1 ou 2
Le prestataire évite tout bruit pouvant nuire ou porter atteinte au caractère et à l'image du Parc ➤ <i>musique forte.</i>	/1
Le prestataire fait preuve de discernement et de calme pour éviter tout conflit d'usage avec les autres usagers ➤ <i>professionnels ou plaisanciers.</i> À défaut +1	/1
Le prestataire approche et arrive à vitesse réduite sur les îlets, au mouillage ou à proximité d'autres navires ou de tout autre activité.	/2
Le prestataire circule silencieusement à l'approche des mangroves ou des sites de présence de faune sauvage.	/1

Thématique PRATIQUE ACTIVITÉ EN CŒUR (27 points)	
Capacité organisationnelle (2 points)	note
	Validé 0,1 ou 2
Adaptation de l'emplacement en fonction de la fréquentation du site ➤ <i>le prestataire privilégie un site ayant peu de fréquentation</i>	/2

Préparation, déroulement de l'activité et son contenu (12 points)	Validé 0,1 ou 2
Présentation de l'activité pratiquée et des risques sur le milieu naturel ➤ <i>les atteintes et impacts potentiels dus à l'activité sont évoqués</i>	/2
Le prestataire sensibilise sur le comportement à adopter pour éviter tout atteinte ou impact sur le milieu naturel ➤ <i>la sensibilisation doit être réalisée avant la pratique de l'activité</i>	/2
Le prestataire adapte la pratique de l'activité ➤ <i>prend l'initiative de changer de site si les conditions sont défavorables pour une pratique de l'activité sans atteinte ni impact ;</i> ➤ <i>prend l'initiative de mieux encadrer les pratiquants suivant les conditions extérieures (mer, vent, courant) ;</i> ➤ <i>incite les pratiquants non confirmés à ne pas pratiquer l'activité lors de conditions difficiles (cas des transports de passagers pour la baignade) ;</i> ➤ <i>le prestataire dévie sa route lorsqu'il est possible en présence de faible profondeur pour la préservation des herbiers.</i>	/2
Observation discrète de la faune et la flore ➤ <i>le prestataire met une distance d'observation suffisante pour éviter le dérangement</i> ➤ <i>le prestataire dévie sa route ou s'éloigne pour garder une distance avec les espèces rencontrées</i>	/2
Le prestataire n'hésite pas à rappeler les consignes des bons comportements pendant la réalisation de l'activité ➤ <i>rappel des consignes lorsqu'elles ne sont pas respectées</i>	/2
Le prestataire fait un rappel des écosystèmes et des espèces vues ➤ <i>l'encadrant doit expliquer aux pratiquants ce qui est vu pendant l'activité</i> ➤ <i>l'encadrant doit demander aux pratiquants ce qu'ils ont vus pendant l'activité</i> ➤ <i>à la fin de l'activité, l'encadrant refait une présentation des espèces particulièrement appréciées pendant l'activité ou les observations en faisant un lien avec leurs habitats</i>	/2

Respect réglementation et arrêté d'autorisation d'act.com (13 points)	Validé 0 ou 1
Mise en place d'un pavillon Alpha pour signaler des baigneurs ou plongeurs dans l'eau (pavillon bleu A conforme au RIPAM)	/1
Le prestataire ne met pas l'ancre dans les cœurs de Parc	/1
Le prestataire et sa clientèle n'ont pas eu de contact avec la faune ou la flore (<i>atteinte, dérangement</i>)	/1
Le prestataire et sa clientèle n'ont pas réalisé de prélèvement de faune ou flore vivants ou morts	/1
Le prestataire et sa clientèle n'ont pas réalisé de passages répétés et prolongés sur les surplombs ou grottes	/1
Aucune utilisation de palmes supérieures à 45 cm pour les activités aquatiques	/1
Aucun éclairage artificiel de jour n'a été réalisé	/1
Aucune prise de vue et de son ont été réalisées par les clients lors des activités subaquatiques	/1
Aucune approche inférieur à 75 mètres de l'avifaune avec le navire et à 150 mètres à pied n'a été constatée notamment sur les zones de repos diurnes et nocturnes <i>À défaut +1</i>	/1
Aucun dérangement de nidification occupée n'a été constaté	/1
Temps d'observation de l'avifaune de 10 min maximum respecté	/1
Aucun bruit pouvant porter atteinte ou déranger l'avifaune n'a été constaté	/1
Aucun piétinement sur la faune et flore en cas de débarquement n'a été constaté	/1